

## 1er Conseil d'école du 3 Novembre 2015

Etaient présents Mme la Directrice, les maîtresses, Mme LUANS psychologue scolaire, le DDEN Mr DUGUET, le représentant de la Mairie Mr DUBOIS. Pour l' API 5 délégués présents pour représenter leurs 7 sièges, pour la FCPE 5 délégués présents pour représenter leurs 5 sièges et 2 observateurs et pour la PEEP 6 délégués présents pour représenter leurs 6 sièges et 1 observateur.

### 1) Règlement intérieur : vote

Le règlement intérieur a été adopté à l' unanimité des personnes présentes. Il sera donné aux parents et sera à signer ainsi que la Charte de laïcité qui y sera annexée. La nouveauté dans ce règlement intérieur est la prise en compte du harcèlement scolaire.

### 2) Actions école/collège : informations et validation

Pierre de Ronsard et Louis Blanc sont les collèges avec lesquels ces actions ont été menées l' année scolaire dernière 2014-2015. Ces actions vont être reconduites cette année. Elles concernent les élèves du CM2 de la Pie. Le collège Louis Blanc a déjà confirmé sa volonté de reconduire ces actions sous la forme des défis mathématiques.

Pour les deux collèges l' échéancier des actions sera déterminé prochainement. Ces actions se manifesteront par exemple sous forme de la visite par les élèves de CM2 d' une classe de 6ème ou encore la visite d' élèves de 6ème chez les CM2.

### 3) Projet d'école :

Cette année le projet d' école va s' articuler autour de la prévention du harcèlement. En effet, le Ministère de l' Education Nationale en a fait une de ses priorités. L' équipe éducative a réfléchi à la création d' actions à mener qui impliquent à la fois les enfants, les parents d' élèves et l' équipe enseignante en s' appuyant notamment sur le site internet Eduscol. Sans utiliser de moyens financiers supplémentaires l' école va tenter de mettre en place des actions concrètes (l' arbre à palabres, la nomination de porte-parole volontaires parmi les enfants, la production d' affiches...)

La difficulté pour les enfants les plus jeunes de l' école est sans doute de savoir faire la différence entre le fait d' être importuné par un autre enfant et le fait d' être réellement harcelé. Ils pourront être aidés dans ces cas là par leurs maitresses bien entendu et aussi par deux référentes volontaires parmi les maitresses Mme KUHLMANN et Mme YVONNET. Le rôle de ces référentes est de centraliser les informations qui leurs sont transmises sur des cas de harcèlement et de faire remonter ces informations auprès de la Directrice.

La PEEP a évoqué la possibilité de recourir au partenariat existant avec la Police Nationale qui intervient dans toutes les écoles qui le souhaitent pour parler du harcèlement. Mme GIROUX a expliqué qu' elle en avait fait la demande à l' Inspecteur de l' Education Nationale et qu' elle attendait son autorisation.

Le harcèlement sera bien entendu évoqué en classe mais également lors des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) au cours d' ateliers spécifiques.

La PEEP demande ce qui a été pris comme mesures de surveillance supplémentaires dans la cour de récréation et les toilettes afin d' éviter des situations potentiellement risquées en terme de harcèlement. La Directrice explique que les maîtresses surveillent de manière appuyée ces espaces. Par ailleurs, Mme la Directrice rappelle qu' elle a demandé depuis Mai 2015 à la Mairie de matérialiser par une bande de peinture l' interdiction pour les enfants d' aller dans un recoin de la cour qui pourrait être propice à des situations de harcèlement. Les services techniques sont passés pour prendre les mesures mais depuis rien n' a été fait.

### 4) Protocole de mise en place d' un P.A.I (projet d' accueil individualisé) et présence d' un personnel infirmier sur l' école : information

Il s' agit de cas par exemple d' enfants souffrant d' une pathologie particulière ou d' une allergie.

La famille contacte la directrice. Cette dernière donne à la famille les coordonnées du médecin scolaire (1 seul pour toutes les écoles de Saint-Maur et Joinville). Après un système de navettes entre le médecin scolaire, les parents, l' école et la Mairie qui dure au minimum 2 à 3 semaines le protocole peut être mis en place à l' école. Il y a 18 enfants faisant l' objet d' un PAI sur l' élémentaire de la Pie. Le protocole d' urgence est gardé dans le bureau de la directrice, dans la classe de la maîtresse de l' enfant concerné par un PAI. Dans l' armoire bleue accessible pendant les temps scolaires et périscolaires chaque enfants a une boîte qui contient son protocole ainsi que ses ordonnances et ses médicaments.

Aucune réunion n' est organisée par la Mairie entre la Directrice et le référent du périscolaire concernant ces PAI.

La PEEP demande comment cela se passe pour les enfants faisant l' objet et allant au Centre de loisirs des Corneilles.

Aucune réponse apportée lors du Conseil d' école. **Remarque : après information prise par nos délégués mercredi 4 Novembre auprès du Centre de loisirs des Corneilles nous avons appris que les enfants bénéficiant d' un PAI ont leurs médicaments en double à disposition sur ce site**

Pour les enfants souffrant d' allergies alimentaires les repas doivent être ramenés par les parents sous forme de paniers repas. Ces repas sont stockés dans un réfrigérateur spécifique. Il a été remonté par la PEEP que trop souvent les récipients des paniers repas étaient mal nettoyés. Mr DUBOIS va faire remonter l' information auprès des services concernés.

Il n' y a aucun personnel infirmier sur l' école. En cas de petit bobo se sont les maitresses ou les animateurs qui soignent les

enfants avec le matériel mis à disposition par la Mairie : du savon liquide, des compresses, des pansements et des poches de glace. Malheureusement l'approvisionnement en poches de glace est à la fois trop contingenté et aléatoire. Les maitresses ont dû acheter des bacs à glaçons afin de pouvoir parer aux bosses.

#### 5) Evaluations CE2 : informations

C'est la circulaire 2015-085 du 03 Juin 2015 qui impose l'organisation d'une évaluation en début de CE2 en français et en mathématiques à des fins de diagnostic. La 7ème circonscription qui regroupe toutes les écoles de Saint-Maur en accord avec l'Inspecteur de l'Education Nationale a créé un livret d'évaluation propre aux écoles de Saint-Maur. Cette évaluation aura lieu prochainement. Il n'y aura pas de remontée nationale mais juste au niveau de Saint-Maur. Il n'y aura pas de remise du livret d'évaluation aux parents mais les éventuelles difficultés qui auront été détectées feront l'objet d'un retour auprès des parents des enfants concernés dans le cadre des rencontres habituelles parents-maitresses.

#### 6) Exercice PPMS du 3 Novembre : informations

Ce Plan Particulier de Mise en Sécurité a été décliné au plan départemental cette année et il a eu lieu à l'école de 9h30 à 11h15. Le thème de cette année était vent tempétueux. L'objectif de ce plan est de mettre tout le monde en sécurité et d'assurer la communication externe (autorités et équipe de secours) et interne (équipe éducative). Chaque enseignant est destinataire de multiples annexes (plan de l'école, numéros de téléphone, personnes ressources...) => L'exercice s'est très bien déroulé.

#### 7) Gestion municipale :

➤ Remerciements adressés par la Directrice au représentant de la Mairie pour l'installation des TNI (tableaux numériques) dans toutes les classes de CM1 et CM2 et progressivement dans toutes les autres classes.

La posture Vigipirate Alerte Attentat est maintenue :

Elle entraîne des problèmes pour les transports notamment interdiction de prendre les transports en commun. C'est pour cette raison que l'équipe éducative fait une demande à la Mairie afin de bénéficier de cars pour se rendre sur des sites de la commune très éloignés de l'école pour les enfants les plus jeunes (CP, CE1). Ainsi pour se rendre au Musée de Saint-Maur ou sur le site de l'Abbaye par exemple.

Mr DUBOIS évoque le nouvel appel d'offre ouvert par la Mairie s'agissant des cars en Juillet 2015. Il s'agit d'un appel d'offre ouvert par lots afin de cadrer au mieux avec les besoins des diverses écoles (petits ou grands cars).

La Directrice rappelle qu'aucune sortie scolaire n'aura lieu sur la commune de Paris tant que le plan Vigipirate sera maintenu

Constat de l'absence de barrière devant l'école depuis la rentrée. Demande faite par le conseil de se voir attribuer de nouveau des barrières à disposer devant l'entrée de l'école.

Il existe 2 photocopieurs sur l'école et la directrice en demande un 3ème car les besoins en photocopies ont augmenté avec l'augmentation du nombre d'élèves ainsi qu'avec l'existence d'un centre de loisirs sur l'école. Mr DUBOIS explique qu'il faut attendre le vote du budget 2016 fin décembre 2015 qui inclura une ligne budgétaire relative aux TNI et aux photocopieurs.

Les 1ers Conseil de la Vie Educatrice auront lieu entre le 23/11/2015 et le 15/12/2015 en Mairie. Ces conseils ont pour but de permettre aux délégués de parents de rencontrer les référents des équipes d'animation ainsi que l'adjoint au Maire chargé de l'enseignement afin d'évoquer tous les sujets relatifs aux temps périscolaire et aux centres de loisirs.

Déplacement des antennes relais ? La dernière commission en la matière a eu lieu en 2013 mais depuis rien n'a avancé. Mr DUBOIS ne peut fournir d'éléments relatifs à une date de déplacement.

Sécurité aux abords de l'école : les stationnements anarchiques aux abords de l'école ont été évoqués et une demande d'intervention de la Police Municipale a été faite afin de réguler au mieux le stationnement aux abords de l'école souvent source d'insécurité pour les enfants et de gêne pour les cars scolaires et la circulation en général.

Les horaires aléatoires de ramassage des ordures entraînent souvent une gêne à la circulation piétonne sur le trottoir bordant l'école puisque c'est sur ce trottoir que tous les containers poubelle de l'école sont placés. Or le passage tardif des bennes est gênant pour les enfants arrivant à l'école.

Il a été demandé une isolation phonique du réfectoire. Mr DUBOIS a répondu que l'étude de faisabilité va être inscrite au budget 2016. Ce qui signifie que cela ne sera certainement pas réalisé au cours de l'année scolaire 2015-2016.

#### Les toilettes et l'hygiène :

- Les vitres cassées ont été réparées sur l'ensemble de l'école pendant les vacances de la Toussaint. Une demande a été faite par une maitresse de matérialiser les vitres par l'apposition de stickers à la cantine afin d'éviter les risques de chocs sur les baies vitrées.

- Le nettoyage des toilettes est réalisé par des agents municipaux d'entretien une fois par jour au lieu de deux c'est-à-dire vers 15h50 tous les jours au lieu de 10h et 15h. En conséquence les enfants qui ne vont pas à l'étude et à la garderie

l'après midi ne vont jamais dans des toilettes propres. Il a été réclamé par tous au représentant de la Mairie une remontée immédiate de ce dysfonctionnement et un respect strict du cahier des charges en matière d'hygiène. Dossier que la PEEP va suivre de près en sollicitant rapidement le maire adjoint Julien KOCHER.

Par ailleurs, l'école rencontre de nombreux problèmes d'approvisionnement en papier toilette et papier essuie mains. Les arrivages sont irréguliers et trop contingentés pour que le personnel puisse faire des stocks. L'ensemble du Conseil a demandé à Mr DUBOIS de faire également remonter cette difficulté.

Semaine du goût : dans la plaquette remise à tous les élèves par la Mairie de Saint-Maur la directrice a fait remarquer à Mr DUBOIS que seules les écoles élémentaires des Chalets et de la Pie avaient été oubliées. Aucune raison n'a pu être donnée par Mr DUBOIS à cette omission.

Une proposition a été faite par le conseil concernant les angles « saillants » du mur du réfectoire. Ainsi il a été proposé d'installer des bacs de jardinières devant les murs concernés. Ceux-ci créeront des bandes végétales permettant d'empêcher des enfants de s'aventurer vers les angles précités. Dans ces bacs les enfants pourront sur les temps scolaires et périscolaires s'adonner au jardinage. Ils pourront faire pousser leurs propres plantes et leurs propres légumes sous forme d'ateliers. Le conseil demande l'octroi de ces bacs à la Mairie.

#### ➤ Les temps périscolaires :

L'équipe d'animation se compose d'une référente Mme D' Etienne Nadia et son adjoint Gigante Yoann ainsi que 11 animateurs. Ils sont en moyenne 11 présents chaque jour.

Le temps du midi il y a 355 enfants en moyenne avec un pic le jeudi. Il est à remarquer qu'à partir de 13h20 il y a un animateur en moins affecté à la surveillance des enfants puisqu'avec le système d'ouverture de l'école mis en place par la Mairie dès 13h20 un animateur doit pointer les enfants qui arrivent. En conséquence, la difficulté est qu'il y a plus d'enfants à surveiller et un animateur en moins pour les surveiller. Le ratio moyen de surveillance sur le temps du midi est de 1/29 à la Pie et selon Mr DUBOIS la norme ville est de 1/30. En comparaison le ratio sur les temps périscolaires du matin et du soir doit être de 1/14.

Le conseil d'école propose de basculer un animateur présent le matin ou le soir sur le temps du midi puisque les enfants sont beaucoup moins nombreux sur ces deux temps là par rapport au temps du midi.

Les ateliers des temps d'activités périscolaires vont débuter dès cette semaine il s'agit notamment des ateliers rotocubes, des ateliers origamis, de théâtre, de la danse, du badminton. Chaque atelier regroupe environ 15 enfants. Il va aussi y avoir la reprise de l'atelier échecs sur le temps du midi deux fois par semaine avec environ 18 enfants à chaque fois. Un atelier handball aura lieu du 9/11 au 18/12/15 de 12h30 à 13h15.

La mixité des tables filles et garçons : cette mixité a été évoquée comme un souci car à mélanger des filles de petites classes avec les garçons de classes plus grandes cela a pu engendrer des difficultés lors des repas (inégale répartition des quantités de nourriture au détriment des plus petites, énervements...)

Il a été soulevé le gros problème du retard pour manger au 2ème service. En effet, très souvent les enfants du 2ème service ne mangent pas avant 12h50-13h en raison de problèmes dans l'organisation des animateurs (groupe de 4 à former pour passer à table, nouvel appel des enfants effectué pour ceux du 2ème service, lavage des mains...). Cela engendre beaucoup de stress chez certains enfants. Mme GIROUX va s'entretenir avec les animateurs afin d'accélérer le passage au 2ème service.

Par ailleurs, en tant que fédération la PEEP a décidé de prendre attache avec Monsieur KOCHER Maire Adjoint afin de régler au plus vite ce gros problème.

Les jeux de billes sont interdits sur le temps périscolaire du midi en raison du long temps de pause et des risques de bagarre et/ou de racket qu'ils ont pu engendrer. Les maitresses acceptent les billes sauf découverte de faits précités en raison de la durée plus réduite des récréations (15 min).

L'ambiance considérée comme difficile le temps du midi par certains enfants en raison d'animateurs qui leur crieraient dessus ou de punitions jugées trop sévères ou inadaptée n'a pas été remontée à la Mairie jusqu'à présent. Mr DUBOIS rappelle que lui-même ou Julien KOCHER peuvent être saisis directement par messagerie électronique en cas de difficulté.

La réduction du nombre d'éléments dans le repas du midi est déjà en cours. Sur les cinq éléments entrée, protéines (viande ou poisson), légumes, fromage et dessert (fruit par exemple) il peut y avoir disparition du fromage et du dessert remplacés par un yaourt aux fruits. Ces diminutions ont eu lieu deux fois au mois d'Octobre. L'objectif est d'éviter ou de diminuer le gaspillage alimentaire.

#### 10) La coopérative OCCE exercice 2014/2015 : bilan

En 2013/2014 le bilan était de 12112 euros. En 2014/2015 le bilan était de 12049. Les dons des parents se sont élevés à 10789 euros.

Les prévisions d'achats cette année sont surtout du matériel de sport.

Les dons des parents pour le 1er semestre de l'année scolaire 2014/2015 ont été répartis comme suit : 20% pour la coopérative 80% pour les classes divisés à part égale et redonnés ensuite à part égale par élève dans les classes.

Pour le 2ème semestre de l'année scolaire 2014/2015 les dons ont été répartis comme suit : 30% pour la coopérative 70% pour les classes divisés à part égale. Les photographies ont rapporté 2600 euros environ. Les ventes de sacs cabas 600

euros. La coopérative a procédé à l'achat d'un vidéo projecteur pour la somme de 550 euros. Les assurances et diverses cotisations ont rapporté 800 euros.

Le DDEN a fait remarquer que la devise française n'était toujours pas apposée sur le devant de l'école contrairement à une circulaire de l'éducation nationale et aux engagements de la Mairie.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 09/02/2016

## La PEEP est le PORTE-PAROLE de TOUTES les familles

Responsable PEEP à La Pie : MARY Mélanie  
[peep.elementaire.lapie@gmail.com](mailto:peep.elementaire.lapie@gmail.com)

Site internet : [1274.peep.aso.fr](http://1274.peep.aso.fr)

